

<i>Sigle</i>	<i>Groupe</i>	<i>Trimestre</i>	
ECO	40	Hiver 2023	
<i>Titre</i>	Microéconomie II		
<i>Horaire</i>	Jeudi 9h30-12h30 (cours) ; Mercredi 13h-15 (laboratoire);		
<i>Enseignant</i>	Arianna Degan		
<i>Courriel</i>	degan.arianna@uqam.ca	<i>Local</i>	
<i>Heures de disponibilité</i>	Sur rendez-vous		

DESCRIPTION DU COURS :

L'objectif du cours est de fournir, à un niveau intermédiaire, les fondements de l'analyse microéconomique. Il vise à rendre l'étudiant apte à comprendre les mécanismes de l'allocation des ressources dans les économies de marché en concurrence parfaite.

PROFESSEURE

Arianna Degan

E-mail: degan.arianna@uqam.ca

Consultations: sur rendez-vous

LABORANTIN

Yaovi Florentin Ametonou

E-mail: ametonou.yaovi_florentin@courrier.uqam.ca

HORAIRE DU COURS :

Séance de cours : Jeudi 9h30 à 12h30, salle DS-2518.

Séance de laboratoire : Mercredi 13h à 15h, salle DS-2518.

MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT :

Les séances de cours et de laboratoire se feront en présentiel.

Pour chaque thématique, des notes de cours, des travaux pratiques et leurs corrigés seront disponibles sur la page Moodle du cours.

MANUEL DU COURS (Obligatoire) :

Varian, Hal R., *Introduction à la microéconomie*, Version française de l'édition américaine, Bruxelles : De Boeck Université. (pas besoin d'avoir la dernière édition)

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Outil d'évaluation	Pondération	Échéancier
Devoir #1	10%	9 février 2023
Examen Intra	40 %	23 février 2023
Devoir #2	10%	6 avril 2023
Examen Final	40 %	27 avril 2023

Le barème de notation est celui suggéré par le Département des sciences économiques.

CONTENU DÉTAILLÉ DU COURS :

1. Introduction et méthodologie

Partie I: La Théorie du Consommateur

2. La contrainte budgétaire

Varian, Ch. 2

3. Les préférences et l'utilité

Varian, Ch. 3 et 4

4. Le choix du consommateur

Varian, 5

5. La demande

Varian, Ch. 6

6. L'équation de Slutsky

Varian, Ch. 8

7. La demande de marché et le surplus du consommateur

Varian, Ch. 15

Partie II : La théorie du Producteur

8. La technologie

Varian, Ch. 19

9. La maximisation du profit

Varian, Ch. 20

10. La minimisation du coût

Varian, Ch. 21

11. Les courbes de coût

Varian, Ch. 22

12. L'offre de la firme

Varian, Ch. 23

13. L'offre de la branche et l'équilibre

Varian, Ch. 24 et Ch. 16

PARTIE III : L'équilibre général

14. Acheter et vendre

Varian, Ch. 9

15. Analyse d'équilibre général

Varian, Ch. 32



RÈGLEMENT

18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par un étudiant, un enseignant, un personnel enseignant, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : situation.handicap@uqam.ca

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>